|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **NATIONS UNIES** | Description: Description: !UNLOGO |  | Description: E:\Logos\UNESCO (black).jpg | FAO-LOGO |  | **BES** |
|  |  | **IPBES**/7/5 |
|  | [**Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques**](http://unterm.un.org/DGAACS/unterm.nsf/WebView/89752D0EE42F5EDF852575EC006B64B1?OpenDocument) | Distr. générale 5 mars 2019Français Original : anglais |

Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité
et les services écosystémiques

Septième session

Paris, 29 avril–4 mai 2019

Point 8 de l’ordre du jour provisoire[[1]](#footnote-1)\*

Examen de la Plateforme à l’issue de son
premier programme de travail

Examen de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme

1. Dans le cadre du premier programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la Plénière, dans sa décision IPBES-2/5, a demandé un examen de l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme et a prié le Groupe d’experts multidisciplinaire de définir, en consultation avec le Bureau, une procédure pour cet examen. À sa quatrième session, la Plénière a examiné une proposition de procédure pour l’examen et, dans la section VII de sa décision IPBES-4/1, a demandé que la portée et le cadre de référence de l’examen continuent d’être affinés.
2. Dans sa décision IPBES-5/2, la Plénière a approuvé le cadre pour l’examen, comportant un volet interne et un volet externe. Dans la même décision, elle a également approuvé la réalisation d’un examen interne par le Groupe d’experts multidisciplinaire et le Bureau, et la communication des conclusions de cet examen aux examinateurs externes. La Plénière a en outre prié la Secrétaire exécutive de demander la désignation de candidats pour la commission d’examen et de mettre en œuvre une procédure d’appel d’offres concurrentielle afin qu’une organisation professionnelle externe coordonne l’examen. La Plénière a prié la commission d’examen, conformément au cadre susmentionné, de lui fournir à sa septième session un rapport final sur l’examen, comportant des recommandations concernant la mise en œuvre du deuxième programme de travail de la Plateforme.
3. Dans la section VIII de sa décision IPBES-6/1, la Plénière a pris note du rapport établi par l’équipe d’examen interne ([IPBES/6/INF/32](https://www.ipbes.net/system/tdf/ipbes-6-inf-32.pdf?file=1&type=node&id=16577)) et a prié le Bureau, le Groupe d’experts multidisciplinaire et le secrétariat d’étudier quelles questions parmi celles qui ont été recensées dans l’examen interne et quels enseignements pourraient figurer au programme de travail actuel, notamment concernant la réalisation de toute évaluation en attente approuvée par la Plénière à sa sixième session et la pleine mise en œuvre et la meilleure intégration des quatre fonctions de la Plateforme. En réponse à ces demandes, un certain nombre d’activités ont été identifiées et les informations connexes figurent dans le document IPBES/7/INF/17.
4. Dans la même décision, la Plénière a également pris note du choix des membres de la commission chargée de procéder à l’examen et de la sélection d’une organisation professionnelle externe devant coordonner cet examen et a prié la Secrétaire exécutive de prendre des dispositions pour que l’examen externe soit réalisé dès que possible après sa sixième session. Le rapport de la commission d’examen figure dans le document IPBES/7/INF/18. Le résumé analytique et les recommandations de ce rapport sont présentés dans l’annexe au présent document. Les réponses au rapport du Groupe d’examen apportées par le Bureau et le Groupe d’experts multidisciplinaire, ainsi que par la Secrétaire exécutive figurent dans les documents IPBES/7/INF/19 et IPBES/7/INF/20, respectivement.

Annexe

Examen du premier programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

 Rapport de la commission d’examen

 I. Résumé analytique

 A. Contexte

1. Alors que le présent rapport est en passe d’être achevé, le Forum économique mondial, réuni à Davos (Suisse), prépare actuellement son rapport annuel sur les risques mondiaux. Il y a dix ans, les principaux risques identifiés étaient presque tous de nature économique. Toutefois, dans le Rapport 2019 sur les risques mondiaux, deux questions majeures ont été reconnues comme des risques mondiaux qui pèsent sur les entreprises et les sociétés humaines : la cybersécurité et la dégradation de l’environnement. Les changements climatiques avaient déjà été pris en considération et occupent une place prépondérante dans le rapport 2019, aux côtés de la perte de biodiversité et de l’effondrement des écosystèmes, de la crise mondiale de l’eau, et des catastrophes naturelles (sic). Le fait que l’attention des chefs d’entreprise et des responsables politiques se concentre désormais sur ces questions et, point crucial, sur les liens et les synergies qui les unissent, signifie qu’il est essentiel de disposer de conseils clairs et dépourvus d’ambiguïté sur l’état et les facteurs de la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes et, surtout, sur les options et les solutions permettant de relever ces défis dans une optique intégrée de développement durable. Conformément à son mandat, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) assume son rôle de conseiller, et notre examen s’inscrit dans ce contexte.
2. Dans sa décision IPBES-5/2, la Plénière de la Plateforme a approuvé le cadre de référence pour un processus d’examen permettant de couvrir le premier programme de travail. Lors de sa sixième réunion, tenue à Medellín (Colombie) en mars 2018, la Plénière a approuvé la nomination de 10 membres d’une commission d’examen, disposant d’un mandat étendu, chargés de présenter un rapport d’examen sur l’efficacité des fonctions administratives et scientifiques de la Plateforme et des recommandations pour aider à élaborer le deuxième programme de travail de la Plateforme, qui sera examiné par la Plénière à sa septième session. Il est important de noter que l’examen a évalué l’efficacité de la Plateforme en sa qualité d’interface science-politique et son positionnement en termes d’impact à long terme.

 B. Conclusion générale

1. Bien que ses antécédents remontent à la réunion du G8 qui s’est tenue à Évian (France) en 2003, la Plateforme a, au cours des sept années qui ont suivi sa création officielle et de ses cinq années de travail actif, obtenu des résultats considérables dans le domaine de la promotion des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques, malgré un budget sous-financé qui est insuffisant pour soutenir son programme de travail ambitieux mais trop dense.
2. La Plateforme a publié sept rapports d’évaluation entre 2014 et 2018, une évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques étant en cours et devant être examinée par la Plénière en 2019. Elle a mis en place une structure de gouvernance conçue comme une plateforme intergouvernementale, un règlement intérieur et un secrétariat fonctionnel, compte 131 pays membres et s’appuie sur un réseau de correspondants nationaux, de partenariats et de communautés d’experts. Cela fournit des bases solides qui permettent d’assurer le développement de la Plateforme. Pourtant, comme dans toute organisation similaire, des améliorations sont toujours possibles. Ce point a été confirmé par les conclusions de l’examen, qui mettent en évidence plusieurs faiblesses au niveau des conditions préalables et des hypothèses qui sous-tendent la logique sur laquelle la Plateforme a été conçue et mise en œuvre. L’examen a donc permis de définir une palette de domaines susceptibles d’être améliorés que la Plénière examinera.

 C. Méthode d’examen

1. La commission d’examen a utilisé une approche combinant des réflexions sur un précédent examen interne de 2017, une enquête en ligne détaillée, des entretiens approfondis avec un large éventail de parties prenantes et de correspondants nationaux. En outre, elle a fait réaliser deux études sur les médias et les publications et tenu plusieurs réunions de réflexion sur des questions spécifiques. Ces actions ont offert des possibilités de triangulation – recoupement entre sources et méthodes – pour aider à assurer la crédibilité et la véracité des conclusions. Elles ont également permis de clarifier et de tester rétrospectivement certains aspects de la logique du changement ou « théorie du changement » de la Plateforme – c’est-à-dire la logique sur laquelle sa conception et sa mise en œuvre ont été fondées afin d’obtenir l’impact escompté à long terme. La commission d’examen s’est demandé dans quelle mesure la Plateforme avait été conceptualisée, positionnée, structurée et mise en œuvre jusqu’à présent afin de produire un impact à long terme sur la science et les politiques dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques.

 D. Résumé des conclusions

1. **Conceptualisation et positionnement :** la commission d’examen a constaté que la Plateforme repose sur une base solide et continuera de présenter un intérêt considérable pour les parties prenantes au cours des dix prochaines années. Dans un paysage encombré, elle jouit d’une grande crédibilité scientifique et occupe un créneau clairement défini et important en tant que plateforme intergouvernementale contribuant à l’interface science-politique au niveau mondial dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques. Elle bénéficie d’un fort sentiment d’appropriation par les parties prenantes et de plusieurs caractéristiques uniques qui constituent des atouts majeurs. Toutefois, son positionnement en termes d’impact s’est heurté à un accent mis très tôt sur la production d’évaluations scientifiques alors que la dimension intrinsèquement ambitieuse de l’interface science-politique n’avait pas encore été pleinement prise en compte, au peu d’intérêt accordé à une stratégie explicite guidée par une vision et une mission clairement formulées et à l’insuffisance de la collaboration et des partenariats synergiques – notamment avec ses quatre organismes des Nations Unies partenaires (l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO)) et dans le cadre de plusieurs accords multilatéraux sur l’environnement – en dépit de la reconnaissance rapide et louable par la Plateforme de l’importance de la participation de multiples parties prenantes à ses travaux.
2. **Gouvernance, structures et procédures :** la Plateforme a bien progressé jusqu’à présent dans la mise en place de structures de gouvernance et de fonctionnement pleinement opérationnelles, ainsi que dans l’élaboration des règles de procédure nécessaires. Les performances et l’engagement du secrétariat de la Plateforme et de ses unités d’appui technique sont considérés comme des atouts particuliers. Toutefois, malgré des progrès notables, la Plateforme continue de se heurter à des difficultés liées à son statut juridique ; la parité homme-femme, l’équilibre entre les disciplines (en particulier dans le domaine des sciences sociales) et l’équité de la représentation géographique ; l’inclusion appropriée de tous les systèmes de connaissances ; et pour s’assurer que ses organes de gouvernance remplissent des rôles clairs, essentiels et utiles sans duplication inutile.
3. **Mise en œuvre :** la Plateforme a su remarquablement catalyser la production de nouvelles connaissances. La commission d’examen estime que le volume des évaluations scientifiques et des résumés connexes à l’intention des décideurs représente un progrès considérable et important dans la compréhension globale de l’état et des tendances de la biodiversité et des services écosystémiques. Pourtant, plusieurs questions critiques exigent une attention urgente. La pertinence du point de vue des politiques et les possibilités d’exploitation des évaluations, en particulier au niveau national, peuvent être améliorées. Les progrès ont été inégaux entre les quatre fonctions, la fonction d’appui aux politiques étant celle qui a connu le moins de succès, et les activités complexes mais très importantes de renforcement des capacités de la Plateforme ont progressé lentement. Des efforts importants et sans cesse croissants ont été déployés pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les processus de la Plateforme, mais des améliorations sont encore nécessaires, notamment pour collaborer de manière productive avec les peuples autochtones et les communautés locales et pour garantir la participation des détenteurs de savoirs autochtones.
4. **Finances :** les ressources disponibles ont été gérées de manière efficace et efficiente, et le programme de travail ambitieux convenu a été mis en œuvre dans les limites des ressources disponibles. Le réaménagement des ressources financières pour effectuer les évaluations malgré les difficultés en matière de financement a été particulièrement impressionnant. Les mesures financières reflètent le démarrage mouvementé et rapide de la Plateforme. À l’avenir, il faut s’attacher particulièrement à gérer son actif net, à stabiliser son ratio d’exploitation net au-dessus de zéro et à faire en sorte que le ratio de réserve de fonctionnement soit positif. L’absence de sources de revenus fiables à long terme est particulièrement préoccupante et la viabilité financière de la Plateforme reste vulnérable aux fluctuations des contributions nationales volontaires. La stratégie de collecte de fonds n’est pour l’heure pas convaincante en ce qui concerne le niveau d’innovation nécessaire pour répondre à ces préoccupations.
5. **Impact émergent :** il est trop tôt pour se prononcer définitivement sur l’impact de la Plateforme, car il semble y avoir un décalage important entre la production, l’assimilation, l’influence et l’impact à long terme de ces connaissances, et il est généralement difficile de prévoir les différentes façons dont les connaissances auront un impact. La Plateforme a déjà apporté une contribution importante et positive à la compréhension des causes profondes de la perte de biodiversité et de la dégradation des services écosystémiques et a également eu pour effet indirect de mobiliser des groupes universitaires et des coalitions régionales informelles pour l’environnement et la conservation. Elle semble avoir notablement réussi à atteindre les décideurs mondiaux et, dans une moindre mesure, les décideurs nationaux et les scientifiques qui ne sont pas directement liés à ses travaux. Elle a beaucoup moins bien réussi à atteindre les praticiens (c’est-à-dire les responsables de la mise en œuvre des projets de conservation et de développement) et n’a pas encore atteint les décideurs locaux, le secteur privé et les citoyens. Bien que la Plateforme soit bien placée pour contribuer au changement de systèmes à grande échelle, cet aspect n’a pas été suffisamment pris en compte dans ses décisions officielles.
6. Dans le corps du rapport intégral (IPBES/7/INF/18), nous présentons 45 conclusions, chacune accompagnée d’explications détaillées, qui débouchent sur 36 recommandations. On trouvera une description complète des conclusions et recommandations dans le rapport intégral, et un résumé dans les tableaux figurant à la fin de la présente annexe.

 II. Recommandations

1. La commission d’examen a identifié six domaines primordiaux qui requièrent l’attention des membres, des dirigeants, des partenaires et des autres parties prenantes de la Plateforme et sur lesquels cette dernière doit réfléchir si elle veut remplir le mandat dont elle est investie en tant qu’interface science-politique.

 A. Afin de s’assurer de son importance stratégique et de sa durabilité à long terme, la Plateforme doit veiller plus résolument à son impact final sur l’état de la biodiversité et des services écosystémiques et maintenir et renforcer son créneau, sa proposition de valeur et son avantage comparatif dans un paysage complexe aux priorités multiples et concurrentes.

1. Une vision, une mission et une stratégie d’adaptation convenues et clairement articulées, tenant compte des multiples systèmes et de l’écosystème dans lequel la Plateforme opère, aideront à clarifier son rôle en tant qu’interface et l’impact final qu’elle cherche à produire à mesure qu’évoluent les contextes externes. Il est essentiel pour la mission que les quatre fonctions de la Plateforme[[2]](#footnote-2) soient considérées et gérées comme un ensemble intégré. En particulier, la Plateforme devrait reconnaître plus fermement que sa capacité à influer de manière durable et décisive à long terme grâce aux connaissances générées par les évaluations reposera en grande partie sur sa capacité à s’acquitter de ses trois autres fonctions de manière plus visible et plus efficace.

 B. La Plateforme doit renforcer de manière significative les dimensions afférentes aux politiques de ses travaux. La constitution de la base de données factuelles est nécessaire, mais pas suffisante.

1. L’interface science-politique pourrait être créée grâce à un processus de conception et de production conjointes qui ne doit pas considérer les évaluations comme des produits finals ; l’interface doit être développée et gérée activement. Les priorités qui sont essentielles pour que la Plateforme soit plus utile à l’élaboration des politiques sont les suivantes :
	1. Utiliser la « pertinence du point de vue des politiques » pour englober tous les aspects des travaux de la Plateforme, plutôt que comme un mécanisme procédural destiné à brider les avis scientifiques ou à éviter la question épineuse, mais capitale, de la fourniture des moyens d’action possibles ;
	2. Étendre le champ d’expertise inclus dans la Plateforme pour englober les praticiens, y compris les responsables de la gestion des ressources de la biodiversité ;
	3. Renforcer les capacités en ce qui concerne le fonctionnement du processus d’élaboration des politiques et la formulation des choix en matière de politiques dans le cadre des produits d’évaluation de la Plateforme ;
	4. Répondre aux besoins en matière de connaissances d’une manière plus nuancée, y compris la nécessité de déployer des efforts plus explicites afin de présenter des arguments simples sur l’importance de la biodiversité et des services écosystémiques, et la nécessité de fournir des preuves, des outils et des options concrets à un éventail de décideurs publics et privés ;
	5. Fournir plusieurs moyens d’action possibles parmi lesquels les décideurs peuvent choisir, assorties d’évaluations des risques ou de solutions possibles pour atténuer ces risques.

 C. La Plateforme doit en faire davantage pour atténuer la tension entre la portée mondiale et régionale de ses travaux et reconnaître la nature essentiellement nationale et locale de la mise en œuvre.

1. Les processus et produits de la Plateforme doivent être utiles au niveau national, où les politiques et stratégies sont conçues et mises en œuvre pour répondre aux demandes et aux besoins depuis le niveau local jusqu’au niveau mondial. Il faudrait donc concevoir et façonner les évaluations avec un engagement plus fort des experts stratégiques, des praticiens des politiques et des responsables de la gestion de la biodiversité. Les dialogues et les processus de concertation menés actuellement avec les correspondants nationaux peuvent contribuer à garantir l’intégration des connaissances générées dans les plans nationaux.

 D. La Plateforme doit élaborer une approche plus claire et plus stratégique envers ses parties prenantes, notamment en clarifiant sa stratégie en matière de partenariats et en permettant un engagement plus stratégique d’un ensemble clé de partenaires.

1. Il y a actuellement un manque de clarté très important au sein de la Plateforme quant aux différents types d’acteurs qui s’y intéressent ou y participent et quant à l’insuffisance des canaux de participation à ses activités. Des efforts supplémentaires doivent être déployés a) pour comprendre le réseau complexe des parties prenantes et des potentiels contributeurs aux produits et pour naviguer dans l’interface science-politique ; et b) pour les faire participer aux processus de la Plateforme d’une manière plus collaborative et plus appropriée. Il ne faut pas considérer que la participation des parties prenantes relève uniquement de la responsabilité du secrétariat ; il faut plutôt que son importance à de multiples niveaux, y compris au niveau national, soit reconnue et ait une influence sur les opérations de la Plateforme. Une approche différenciée en matière de participation des parties prenantes devrait être adoptée pour permettre aux acteurs de participer de façon substantielle aux travaux de la Plateforme conformément à leur statut et leurs capacités, afin de tirer parti de leur soutien institutionnel, de leur expertise et de leurs capacités opérationnelles, et pour que ces acteurs puissent bénéficier plus directement de leur participation à la Plateforme. Cela est essentiel dans le paysage institutionnel densément peuplé et compte tenu de la nécessité d’intégrer la biodiversité dans toute une série de secteurs.

 E. Bien que les évaluations constituent à juste titre l’essentiel des premiers produits de la Plateforme, et qu’elles resteront au cœur de celle-ci, il faut veiller à rationaliser et à renforcer les processus pertinents sans négliger d’autres priorités et produits importants.

1. Il sera important de considérer et de gérer les évaluations comme un processus plutôt que comme un produit final. La littérature apporte beaucoup d’éléments sur ce qui fait le succès des évaluations, que ce soit au niveau local, national ou mondial, et il conviendrait de tirer des enseignements de ces expériences. Entre autres, il sera essentiel de mettre davantage l’accent sur la coproduction interdisciplinaire, interspécialiste et intersectorielle à travers de multiples systèmes de connaissances – et en attachant une importance constante aux savoirs autochtones et locaux et en continuant d’innover dans ce domaine. Le rythme rapide des évaluations menées à ce jour devra peut‑être être plus mesuré à l’avenir afin d’étudier des moyens de diversifier et de moderniser a) certains aspects des processus de participation, de production et de communication, et b) le type et les aspects spécifiques des produits, de manière à s’adresser à différents publics bien ciblés et influents. Dans le même temps, l’interdépendance et la co-évolution des mesures et des résultats visant l’effet escompté exigent de ne pas négliger les autres produits et processus pertinents de la Plateforme, tels que les outils et méthodes d’aide à l’élaboration des politiques et les efforts de renforcement des capacités, qui sont des composantes importantes des fonctions de la Plateforme.

 F. Les membres de la Plateforme, ses partenaires et autres parties prenantes engagées doivent en faire davantage afin de contribuer à garantir sa viabilité financière à long terme.

1. Malgré l’importance de la Plateforme en tant qu’initiative présentant un potentiel en matière d’impact depuis le niveau local jusqu’au niveau mondial, il n’y a pas eu un engagement adéquat de ressources de la part des sources nationales ou internationales. Cette situation exige des efforts beaucoup plus ciblés de la part de toutes les parties concernées pour obtenir les contributions des membres ; pour mieux mobiliser et reconnaître les contributions en nature ; pour mettre en adéquation les aspects du programme de travail et les ressources disponibles ; pour renforcer les partenariats, notamment dans le cadre d’alliances avec des entités dans des secteurs et des domaines d’activité qui, traditionnellement, n’ont pas participé à la Plateforme ; pour étudier d’autres modalités de travail possibles[[3]](#footnote-3) ; et pour lancer des projets spécifiques visant à lever des fonds réservés. Il faudra également que la Plateforme mette au point des textes explicatifs plus sophistiqués pour se justifier et se positionner face à la concurrence mondiale croissante pour obtenir des ressources – financières, en nature ou sous la forme de services d’experts.
2. Comme pour tous les examens, certaines des recommandations détaillées qui suivent pourraient avoir plus d’importance que d’autres. Toutefois, le groupe d’experts est d’avis qu’elles devraient, au moins dans un premier temps, être considérées comme un tout, l’accent étant mis en particulier sur les six grandes priorités décrites ci-dessus.

 Tableau des conclusions

| *Origines, conceptualisation et positionnement de la Plateforme* |
| --- |
| Conclusion 1 | La création de la Plateforme est le résultat d’un processus de discussion long, complexe et difficile et de négociations internationales, qui ont contribué à créer un fort sentiment d’appropriation et offert une base solide à partir de laquelle la Plateforme peut se développer au fil du temps. |
| Conclusion 2 | La Plateforme offre aux parties prenantes une proposition à forte valeur ajoutée qui continuera de l’être pendant au moins les dix prochaines années – si sa mise en œuvre progresse correctement. Cette dernière peut encore être améliorée par rapport à son mandat d’appui à l’élaboration des politiques et, dans une moindre mesure, par rapport à ses efforts de renforcement des capacités et de production de connaissances (une partie importante de sa valeur pour les parties prenantes). |
| Conclusion 3 | La Plateforme possède des caractéristiques uniques qui constituent des atouts majeurs : * Elle compte un grand nombre de membres et jouit d’un statut intergouvernemental ;
* Elle s’efforce de remplir explicitement quatre fonctions dans le cadre de son mandat ;
* Elle tient compte de toutes les sources de connaissances et est ouverte à la participation des parties prenantes ;
* Elle expérimente l’utilisation de différentes visions du monde pour étayer ses résultats.
 |
| Conclusion 4 | Il faut que la Plateforme ait une vision et une mission plus explicites et plus formelles qui soient liées à un cadre stratégique global, ce qui constitue les conditions préalables à une organisation moderne et avant-gardiste. L’absence d’une vision et d’une mission unifiées se traduit par des points de vue et des attentes différents parmi les divers experts, membres, partenaires et autres parties prenantes participant à la Plateforme quant à ce que représente la Plateforme, ce qu’elle essaie de réaliser et ce sur quoi elle devrait se concentrer. |
| Conclusion 5 | La Plateforme est clairement perçue et acceptée comme une interface intergouvernementale science-politique au niveau mondial dans le domaine de la biodiversité et des services écosystémiques, son rôle d’interface étant considéré comme une valeur ajoutée importante dans un paysage institutionnel très dense. Toutefois, les avis divergent quant à ce qu’implique ce rôle d’interface. |
| Conclusion 6 | Au cours de ses premières années, la Plateforme a accordé la priorité au renforcement de sa crédibilité scientifique et technique par rapport à l’application des politiques et à leur mise en œuvre ultérieure. Bien que cela soit compréhensible et souhaitable à certains égards, la Plateforme fonctionne en grande partie comme une organisation à vocation scientifique qui n’a pas encore pleinement adhéré à l’interface entre les données, la science, les politiques et la pratique et ne l’exploite pas encore de façon efficace, et par conséquent doit encore combler le fossé entre les connaissances et les politiques. Une telle navigation exige du temps, des ressources et la participation de tous les membres, partenaires et autres parties prenantes de la Plateforme pour produire des résultats. Enfin, on s’attend tacitement à ce que les connaissances exercent une influence simplement « en tant que telles ». Cette hypothèse n’est pas valide. |
| Conclusion 7 | La question du partenariat est cruciale pour le positionnement et l’acceptation de la Plateforme. La cartographie des parties prenantes fait apparaître un paysage très complexe d’organisations et de groupes de parties prenantes qui pourraient être ou sont déjà en interaction et en collaboration avec la Plateforme en tant que partenaires. Si la Plateforme a officialisé un certain nombre d’accords de partenariat dans le cadre du premier programme de travail, leur mise en œuvre effective a été entravée par le statut officiel unique d’observateur dont peuvent bénéficier tous les non-membres et acteurs non étatiques (partenaires ou autres), ce qui n’a pas permis leur engagement stratégique total. En outre, la stratégie actuelle des parties prenantes de la Plateforme n’a pas permis d’atteindre le niveau de collaboration et d’engagement synergiques avec l’ensemble des parties prenantes qui avait été envisagé lors de sa création. |
| Conclusion 8 | Malgré de nombreuses activités dès le début pour faire avancer le processus de création de la Plateforme, en proposant même à un moment donné d’assurer conjointement le secrétariat, la valeur potentielle des quatre organismes des Nations Unies (FAO, PNUD, PNUE et UNESCO) est largement sous-utilisée, voire mal comprise, par toutes les parties. |
| Conclusion 9 | Même si les interactions avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique ont été positives et mutuellement bénéfiques, il est possible de renforcer la collaboration et l’alignement entre la Plateforme et les autres accords multilatéraux sur l’environnement relatifs à la biodiversité, tant au niveau formel (Conférence des Parties) qu’informel (secrétariat). |
| Conclusion 10 | La Plateforme a reconnu très tôt l’importance de la participation des parties prenantes à ses travaux et il faut l’en féliciter. Dans le même temps, la mise en œuvre précoce a été timide. |

| *Gouvernance, structure et procédures* |
| --- |
| Conclusion 11 | Il existe une certaine confusion quant au statut juridique de la Plateforme parmi ses parties prenantes et même parmi les correspondants nationaux. La Plateforme est souvent perçue comme un organisme des Nations Unies plutôt que comme une plateforme intergouvernementale. Si le secrétariat de la Plateforme est hébergé et administré par le PNUE, la Plateforme est un organe indépendant doté de sa propre structure de gouvernance. |
| Conclusion 12 | Le principe fondateur qui prévoit l’utilité aux fins de l’élaboration des politiques sans caractère prescriptif a été mis en œuvre principalement par le biais d’un ensemble de procédures (par ex., des appels à demandes et à contributions, l’examen et la négociation des résumés à l’intention des décideurs) plutôt qu’en encadrant les travaux et les produits de la Plateforme de manière stratégique et en associant les décideurs et les professionnels à l’ensemble du processus. Bien que d’autres sources de connaissances aient été incorporées dans les produits de la Plateforme à des degrés divers, c’est la science qui a reçu le traitement et l’attention les plus importants. C’est probablement, du moins en partie, le résultat du mandat et des principes qui régissent son fonctionnement – plus précisément, en essayant de trouver un équilibre très délicat entre l’utilité aux fins de l’élaboration des politiques et l’efficacité dans la communication de ses messages clés, sans être excessivement prescriptif dans les choix d’orientation et de mise en œuvre offerts. |
| Conclusion 13 | En ce qui concerne la participation à tous les organes de la plateforme, le principe d’une répartition géographique équitable entre les cinq régions des Nations Unies et d’une représentation équilibrée des sexes a souvent abouti à des listes de candidats qui sont équilibrées sur le plan géographique et, dans une certaine mesure, en termes de genre, mais qui ne sont pas harmonieuses en termes de disciplines et de compétences nécessaires. À plus long terme, cela risque de compromettre la crédibilité de la Plateforme. |
| Conclusion 14 | La Plateforme semble toujours avoir des difficultés à mobiliser des compétences allant au-delà de celles des experts dans les domaines de la biodiversité et des services écosystémiques. Il existe des lacunes bien définies en matière de compétences, notamment dans le domaine des sciences sociales, qui pourraient compromettre sa capacité de s’acquitter de son mandat général et d’influer sur les politiques. |
| Conclusion 15 | Dans cette première phase de mise en œuvre de la Plateforme, des efforts importants ont été déployés pour élaborer, affiner et adopter un ensemble de règles de procédure régissant tous les aspects des travaux de la Plateforme. Mais il convient de noter qu’elles sont difficiles d’accès, car elles sont réparties dans toute une série de décisions et d’autres ressources d’information sur le site Web de la Plateforme. |
| Conclusion 16 | La structure de gouvernance de la Plateforme semble d’une trop haute technicité aux yeux de nombreux participants, avec un chevauchement dans les tâches du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau, entraînant souvent des doubles emplois et un manque de clarté dans la séparation des tâches, ce qui est contraire aux principes de bonne gouvernance. |
| Conclusion 17 | On s’entend pour dire que la garantie de l’indépendance scientifique – une des raisons fondamentales de la création de deux organes subsidiaires – ne fonctionne pas dans la pratique. Une telle perception est contre-productive pour une organisation dont l’objectif est de renforcer l’interface entre la science et l’élaboration des politiques. Le principe de l’indépendance scientifique et la séparation appropriée des tâches – qui demeurent d’une importance capitale pour garantir la légitimité et la crédibilité de la Plateforme – devraient être renforcés par des modalités révisées.  |
| Conclusion 18 | Les résultats du secrétariat de la Plateforme, la compétence de son personnel, et son engagement ferme envers la mission de la Plateforme sont largement salués. Le travail du secrétariat est perçu comme un atout de la Plateforme, et les unités d’appui technique (au sein du secrétariat) sont également perçues de manière positive. Toutefois, la surcharge de travail chronique du secrétariat ainsi que le manque de visibilité et la non-reconnaissance du travail des unités d’appui technique sont des sujets de préoccupation. |
| Conclusion 19 | Le site Web de la Plateforme ne répond pas aux besoins, bien qu’il ait connu quelques améliorations. Il est difficile à utiliser, peu convivial et ne contient pas les informations les plus souvent recherchées. |
| Conclusion 20 | La création d’organes d’appui (groupes d’experts et groupes de travail, par ex.) à la Plénière est une zone grise en termes de structures, de définition des objectifs, de responsabilité, de statut, d’utilité des produits et de clauses d’extinction. |

| *Mise en œuvre du premier programme de travail* |
| --- |
| Conclusion 21 | Le grand volume d’évaluations scientifiques et le résumé connexe à l’intention des décideurs adopté par la Plénière constituent un progrès important dans notre connaissance globale de la biodiversité et des services écosystémiques, et ont contribué au renforcement de la compréhension et des capacités d’un éventail de courtiers des connaissances et de responsables de l’élaboration des politiques et au transfert de connaissances à travers l’interface connaissances-politique. |
| Conclusion 22 | Bien qu’il soit peut-être prématuré d’évaluer l’impact à ce jour, des évaluations réalisées par la Plateforme sur les politiques, plusieurs facteurs limitent l’utilité du processus d’évaluation et des rapports aux fins de l’élaboration des politiques, et donc leur influence probable sur les politiques et les décisions à long terme. Il s’agit notamment des points suivants :1. La Plateforme a tendance à considérer les évaluations comme des produits finals plutôt que comme un élément d’un processus plus vaste, plus complexe et à plus long terme servant à influer sur les politiques ;
2. Les membres des équipes de cadrage des évaluations ont été le plus souvent dirigés par des spécialistes en sciences naturelles (qui travaillent sur les questions relatives à la biodiversité), et une analyse des documents de cadrage a révélé qu’il y avait peu de références à la coproduction des évaluations en tant qu’approche fondamentale ou aux activités de communication ou de renforcement des capacités qui sont menées parallèlement à ces évaluations. Les évaluations régionales ont intégré davantage d’efforts de renforcement des capacités dans leurs activités ;
3. À l’exception de l’évaluation de la pollinisation et des pollinisateurs, leur portée est souvent considérée comme s’exerçant à des échelles plus grandes que celle à laquelle la gestion de la biodiversité fonctionne habituellement ;
4. Les évaluations de la Plateforme ne se sont pas suffisamment attachées à l’examen de l’efficacité des politiques existantes ;
5. La Plateforme a tendance à considérer les évaluations comme les produits finals servant à influer sur les politiques.
 |
| Conclusion 23 | En rapport avec la conclusion précédente, l’absence de considérations de politiques dans le processus se solde par des résumés à l’intention des décideurs qui sont souvent trop génériques et ne permettent pas aux gouvernements de prendre des mesures immédiates et efficaces sur leur propre territoire, même s’ils peuvent être utiles dans le cadre des débats internationaux. |
| Conclusion 24 | Il existe toute une gamme de méthodes et d’outils de gestion des connaissances actuellement disponibles, en particulier pour les analyses documentaires et la synthèse des données probantes, qui pourraient utilement compléter le processus intergouvernemental officiel axé sur les politiques. D’autres mécanismes alternatifs d’évaluation de l’état des connaissances sur ces questions (par ex., les évaluations en ligne et les méthodes d’apprentissage automatique) sont de plus en plus largement disponibles et pourraient aider la Plateforme à tirer parti de ses atouts majeurs (par ex., son caractère inclusif et expérimental). |
| Conclusion 25 | Au cours de son premier programme de travail, la Plateforme a remporté des succès notables en catalysant la production de nouvelles connaissances. En ce qui concerne la gestion des données, on n’a pas accordé suffisamment d’attention à la mise en place d’une infrastructure, de normes et d’orientations pour l’enregistrement systématique des données utilisées dans les évaluations, ce qui représente un élément important pour garantir que les travaux de la Plateforme sont cumulatifs. |
| Conclusion 26 | Le mécanisme d’appui à l’élaboration des politiques de la Plateforme a été essentiellement mis en œuvre grâce à l’élaboration d’un vaste catalogue en ligne d’outils d’appui aux politiques. Toutefois, selon diverses sources, la fonction d’appui aux politiques demeure celle de ses fonctions qui a été mise en œuvre avec le moins de succès. |
| Conclusion 27 | La fonction de renforcement des capacités a été un élément clé du Document final de Busan (UNEP/IPBES/3/3, annexe). Il a été reconnu que le renforcement des capacités était nécessaire pour rehausser le niveau d’expertise scientifique mondiale dans les domaines de la biodiversité et des services écosystémiques et pour permettre l’acquisition de nouvelles données, en particulier dans l’hémisphère Sud. La Plateforme a remporté un succès important dans ce domaine, en particulier avec le programme de bourses. Toutefois, l’action plus large de renforcement des capacités accuse encore du retard dans d’autres domaines d’activité de la Plateforme. Comme la tâche est immense, une stratégie plus claire de partenariat et d’association des parties prenantes devrait permettre d’améliorer cette situation au fil du temps. |
| Conclusion 28 | Bien que beaucoup de choses aient été réalisées au cours de la première phase de mise en œuvre, il existe un fort consensus sur le fait que les progrès ont été inégaux entre les quatre fonctions. La fonction d’évaluation bénéficie clairement d’une priorité en termes de produits, de temps de travail et de budget par rapport aux trois autres éléments du programme de travail. |
| Conclusion 29 | Tout en reconnaissant que les résultats scientifiques de la Plateforme ont été remarquables, le rythme auquel les évaluations ont été réalisées soulève des questions quant à la viabilité à plus long terme des travaux de la Plateforme (en termes de financement, de contributions en nature et de capacités du personnel) et quant aux priorités à attribuer aux trois autres fonctions. |
| Conclusion 30 | L’engagement de la Plateforme, dès le départ, à prendre en compte dans ses travaux d’autres systèmes de connaissances, en particulier les savoirs autochtones et locaux, est largement salué, et des efforts ont été faits pour intégrer les savoirs autochtones et locaux dans les processus de la Plateforme, avec des améliorations et des enseignements notables ces dernières années, dans le cadre notamment de l’évaluation mondiale en cours. Toutefois, des progrès restent à faire. |
| Conclusion 31 | La collaboration avec les peuples autochtones et les communautés locales semble avoir généré des progrès considérables, mais aussi des frustrations importantes au cours des premières années de fonctionnement de la Plateforme. |
| Conclusion 32 | La participation à la Plateforme, en particulier celle des détenteurs de savoirs autochtones, a été entravée par l’absence de mécanisme participatif opérationnel. |

| *Budget et dispositions financières* |
| --- |
| Conclusion 33 | L’injection initiale de capital effectuée par la Norvège, ainsi que les contributions fiables et régulières de plusieurs autres membres, ont permis à la Plateforme de s’acquitter de bon nombre de ses obligations au titre du premier programme de travail. |
| Conclusion 34 | Certains membres n’ont contribué que sporadiquement, voire pas du tout à ce jour. Cela n’augure rien de bon pour le fonctionnement durable de la Plateforme et doit être corrigé. |
| Conclusion 35 | La Plateforme compte beaucoup sur les contributions en nature de la communauté scientifique, des partenaires et des États-nations, qui comprennent la participation autofinancée d’experts des pays développés aux travaux du Groupe d’experts multidisciplinaire jusqu’à leur participation aux évaluations et autres activités. |
| Conclusion 36 | Actuellement, la Plateforme consacre environ la moitié de ses ressources à la mise en œuvre du programme de travail et l’autre moitié au fonctionnement de la Plateforme et aux fonctions de gestion. La majeure partie du financement a été consacrée aux importantes évaluations régionales et mondiales. |
| Conclusion 37 | Les ressources disponibles ont été gérées de manière efficace et efficiente jusqu’à présent. Le programme de travail convenu a été efficacement mis en œuvre dans les limites des ressources disponibles. Toutefois, la gestion des besoins à long terme en les alignant sur des sources de revenus fiables devrait être une priorité pour l’avenir. |
| Conclusion 38 | Le réalignement des ressources financières pour que les évaluations puissent être réalisées en temps voulu dans le cadre du premier programme de travail, compte tenu en particulier des problèmes de financement rencontrés pendant le processus, a été efficace et impressionnant. La Plateforme devrait être félicitée pour ce succès. Toutefois, il ne sera peut-être pas facile à l’avenir d’officialiser le financement des évaluations et de la Plateforme, et cette dernière sera toujours vulnérable aux fluctuations du niveau des contributions nationales volontaires. |
| Conclusion 39 | Les mesures financières reflètent clairement les débuts mouvementés et rapides de la Plateforme dans son nouveau parcours. Il est important de bien gérer l’actif net à l’avenir, et le ratio d’exploitation net doit bientôt être stabilisé au-dessus de zéro. Le ratio de réserve de fonctionnement est toujours positif, mais la tendance est préoccupante. Aucune information n’était disponible pour procéder à une évaluation de la liquidité, mais celle-ci devrait être régulièrement menée à l’avenir. |
| Conclusion 40 | La commission d’examen est au courant de la stratégie de collecte de fonds en cours d’élaboration qui doit permettre à la Plateforme d’augmenter son revenu. Cela doit être encouragé. Toutefois, les tentatives quelque peu limitées visant à inciter le secteur privé à apporter un soutien financier aux évaluations en échange d’une visibilité ont peu de chances de donner des résultats significatifs en matière de financement durable. |

| *Vers un plus grand impact* |
| --- |
| Conclusion 41 | La communication de la Plateforme a connu une amélioration constante au cours du premier programme de travail. La Plateforme a notablement réussi à atteindre les décideurs mondiaux et, dans une moindre mesure, les décideurs nationaux et les membres de la communauté scientifique qui ne sont pas directement liés à ses travaux. Elle semble avoir beaucoup moins bien réussi à atteindre les praticiens (c’est-à-dire les responsables de la mise en œuvre des projets de conservation et de développement). Et il semble qu’à ce jour, elle n’ait absolument pas réussi à atteindre les décideurs locaux, le secteur privé ou les citoyens. |
| Conclusion 42 | La Plateforme est en principe bien placée pour contribuer aux changements environnementaux bénéfiques et à l’amélioration du bien-être humain. Cet aspect de son travail n’a pas été clairement présenté dans ses décisions officielles, mais est manifeste dans nombre de ses supports de communication. |
| Conclusion 43 | La Plateforme a apporté une contribution importante et positive à la compréhension des causes profondes de la perte de biodiversité et de la dégradation des services écosystémiques, ainsi qu’à l’identification des lacunes critiques dans les connaissances. Le lancement de la Plateforme a également donné lieu à des demandes et à des offres de soutien de la part de groupes universitaires et de coalitions régionales informelles pour l’environnement et la conservation. |
| Conclusion 44 | Il n’est pas encore possible de se prononcer définitivement sur l’impact des politiques, car il y a un décalage important entre la production des rapports mondiaux et leur traduction et leur appropriation par les acteurs nationaux, et de multiples sources d’information sont prises en compte dans le processus d’élaboration des politiques. Toutefois, il y a un certain nombre de facteurs déterminants dans la sphère de contrôle de la Plateforme qui doivent être pris en compte pour renforcer le potentiel en matière d’impact. Il s’agit notamment d’un éventail de partenariats appropriés au-delà des gouvernements qui sont impératifs pour que la Plateforme ait un impact sur l’élaboration des politiques et la prise de décisions. |
| Conclusion 45 | Des tests partiels de la logique du changement ou « théorie du changement » de la Plateforme – c’est-à-dire la logique sur laquelle sa conception et sa mise en œuvre ont été fondées afin d’effectuer les changements souhaités – ont confirmé que plusieurs faiblesses avaient entravé ou diminué le potentiel de la Plateforme en matière d’impact durable et souhaitable à long terme. Cela augmente le risque de progression lente ou d’échec.  |

 Tableau des recommandations

|  |
| --- |
| *Origines, conceptualisation et positionnement de la Plateforme* |
| Recommandation 1 | Une vision et une mission formelles devraient être examinées et adoptées par la Plénière. La vision et la mission devraient servir à réaffirmer la vocation de la Plateforme, que beaucoup perçoivent comme étant celle d’un mécanisme d’interface apportant des connaissances faisant autorité pour l’élaboration des politiques et la prise de décisions et menant son action en s’appuyant sur ses quatre fonctions, qui sont considérées comme un ensemble intégré. Cette vision et cette mission de la Plateforme devraient être soutenues par un plan stratégique bref et bien ciblé qui englobe toutes ses activités, sur la base duquel le développement et les performances futurs pourront être évalués. |
| Recommandation 2 | La Plénière devrait, dans le cadre du prochain programme de travail, clarifier les différentes frontières qu’elle essaie de transcender en sa qualité d’interface science‑politique, ainsi que les exigences et la vision de réussite à cet égard, afin de hiérarchiser et d’aligner les ressources et les partenariats et de recenser les types pertinents de produits. |
| Recommandation 3 | Une stratégie claire devrait être élaborée en vue d’une collaboration et d’un engagement accrus et plus synergiques avec les principales parties prenantes stratégiques en tant que partenaires stratégiques, ce qui permettrait de différencier les statuts (au-delà du statut d’observateur) pour renforcer les avantages mutuels. |
| Recommandation 4 | Les processus d’association des parties prenantes au sein de la Plateforme doivent être réexaminés et renforcés afin de mieux répondre aux besoins de la Plateforme et des parties prenantes. En particulier, la participation des parties prenantes devrait se faire tout au long du processus d’évaluation afin de mettre en œuvre une véritable coproduction des évaluations. Cela reposera essentiellement sur les candidatures appropriées présentées par les membres de la Plateforme, les partenaires et autres parties prenantes, en particulier les praticiens, les responsables de la gestion de la biodiversité, les décideurs et les experts en politiques, et dépendra de la capacité à engendrer des avantages mutuels et à communiquer et coordonner à différentes échelles (les intérêts, les capacités et la coordination devraient être développés à l’échelle nationale, puis exploités par la Plateforme aux niveaux régional et mondial). |

| *Gouvernance, structure et procédures* |
| --- |
| Recommandation 5 | Le statut juridique exact de la Plateforme devrait être clarifié et communiqué efficacement, car cela a de très vastes répercussions, notamment en termes d’établissement de partenariats, de collecte de fonds et de communication. |
| Recommandation 6 | Les principes de l’indépendance scientifique et la séparation appropriée des tâches – qui demeurent d’une importance capitale pour garantir la légitimité et la crédibilité de la Plateforme – devraient être renforcés par des modalités et des procédures révisées appropriées. |
| Recommandation 7 | Le principe « utile à l’élaboration des politiques mais sans caractère prescriptif » devrait être complété par un principe sur la co-conception, la coproduction et la mise en œuvre conjointe, et des procédures appropriées devraient être mises en place pour maintenir la crédibilité et l’indépendance scientifiques. |
| Recommandation 8 | La Plateforme doit se diversifier et être plus explicite sur les différents types de compétences nécessaires pour les différentes activités, et sur les critères appliqués pour la sélection des experts, afin de renforcer sa dimension afférente aux politiques. En plus des critères actuels en matière de diversité entre les régions, les sexes et les disciplines / qualifications scientifiques, il conviendrait d’inclure des critères visant à renforcer la capacité de la Plateforme à opérer à l’interface entre les données, la science, la politique et la pratique. |
| Recommandation 9 | Il est nécessaire d’étendre la portée du processus de nomination des personnes qui participeront aux activités de la Plateforme et d’améliorer la qualité des experts nommés à la Plateforme. C’est l’une des principales responsabilités des membres de la Plateforme. Une approche pourrait consister à mettre en place des comités nationaux pour la Plateforme, présidés par les correspondants nationaux, qui pourraient faciliter les processus de nomination. |
| Recommandation 10 | La séparation créée par la mise en place du Groupe d’experts multidisciplinaire et du Bureau sous la forme de deux organes distincts est devenue lourde et semble n’apporter que peu de valeur. Compte tenu des autres contraintes (notamment en termes de budget et de temps que le personnel consacre à l’appui des comités), il existe une possibilité de rationaliser davantage l’architecture de gouvernance que la Plénière devrait prendre en compte à l’avenir. |
| Recommandation 11 | Il convient de vérifier la pertinence des règles de procédure en vigueur, de les mettre à jour si nécessaire et de les rendre accessibles de manière plus conviviale. |
| Recommandation 12 | Il existe des possibilités de renforcer l’impact du secrétariat, notamment en faisant correspondre les attentes aux ressources disponibles, aux procédures administratives et aux liens hiérarchiques avec l’organisme hôte et en élaborant une stratégie de gestion de l’information. |
| Recommandation 13 | Une reconnaissance accrue du rôle crucial des unités d’appui technique au sein de la Plateforme, par exemple pour rendre opérationnel le déploiement des évaluations, est nécessaire et doit être officialisée et mieux appuyée pour garantir une participation plus soutenue des unités d’appui technique aux travaux de la Plateforme. |
| Recommandation 14 | La Plateforme devrait élaborer des orientations détaillées sur les rôles des correspondants nationaux et les bonnes pratiques (tout en permettant aux pays de définir leurs propres modalités) et mettre en place des canaux spécifiques de communication entre la Plateforme et les correspondants nationaux et d’interaction entre les correspondants nationaux. |

| *Mise en œuvre du premier programme de travail* |
| --- |
| Recommandation 15 | La Plateforme doit aligner les ambitions et la portée de son programme de travail sur son budget et les capacités de son personnel. La Plénière a l’importante responsabilité de veiller à ce que les aspirations soient satisfaites en mobilisant les ressources suffisantes pour y répondre. |
| Recommandation 16 | La Plateforme doit adopter une approche plus globale pour les évaluations afin de s’assurer que le processus et les produits servent ses objectifs, à savoir renforcer son rôle en tant qu’interface science (connaissances)-politique, aider à traiter les questions liées à la biodiversité et à la dégradation des écosystèmes et assurer la durabilité de son travail. L’élaboration de moyens d’action possibles doit constituer le fondement de l’ensemble des phases de toute évaluation – et en fait de tous les travaux de la Plateforme. |
| Recommandation 17 | La Plénière devrait créer un groupe de travail à durée limitée chargé d’examiner l’éventail des moyens de moderniser les évaluations, y compris les moyens de canaliser et de permettre un engagement efficace, et chargé aussi d’examiner de nouvelles structures et méthodes de travail (notamment grâce à des moyens numériques). |
| Recommandation 18 | La Plateforme doit réexaminer sa fonction d’appui à l’élaboration des politiques et les modalités de sa mise en œuvre. |
| Recommandation 19 | La Plateforme doit renforcer ses travaux sur les connaissances et les données pour combler les lacunes et faire en sorte que ses travaux soient cumulatifs. |
| Recommandation 20 | La fonction de renforcement des capacités devrait être maintenue et renforcée afin de favoriser la durabilité et l’impact à long terme de la Plateforme. Elle devrait être adaptée à ses publics cibles (par ex., les décideurs et les praticiens) et faire partie intégrante de toutes les fonctions de la Plateforme. |
| Recommandation 21 | La Plateforme devrait continuer de s’efforcer d’intégrer les savoirs autochtones et locaux et d’autres systèmes de connaissances dans tous ses travaux. |
| Recommandation 22 | L’équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux, sous sa forme actuelle, devrait être réexaminée d’urgence. |

| *Budget et dispositions financières* |
| --- |
| Recommandation 23 | Les engagements annuels devraient être alignés sur les sources fiables de revenus. Le programme de travail convenu devrait être aligné sur le budget disponible et hiérarchisé en tant que de besoin si des ajustements à court terme du programme de travail s’avéraient nécessaires. |
| Recommandation 24 | La Plateforme devrait fixer un objectif pour les réserves qu’il convient de maintenir. |
| Recommandation 25 | La prudence voudrait que la Plateforme détermine la part du budget disponible qu’il faut allouer aux différentes composantes du nouveau programme de travail. |
| Recommandation 26 | La Plateforme devrait engager un débat interne sur la manière de régulariser les flux de revenus provenant des États-nations, d’autant plus que sa nature intergouvernementale rend difficile l’obtention de financements non gouvernementaux. Cela peut se faire au moyen d’un système fondé sur une formule (par ex., un système basé sur le produit intérieur brut (PIB) ou sur une combinaison du PIB et de la parité de pouvoir d’achat) ou d’un système de promesses de dons. |
| Recommandation 27 | La Plateforme devrait intégrer une série d’indicateurs clés de santé financière (par ex., l’actif net, le ratio d’exploitation net, le ratio de réserve de fonctionnement et le ratio d’efficacité du programme) dans ses systèmes d’établissement de rapports financiers annuels et une évaluation de la liquidité dans ses examens financiers annuels afin de favoriser une culture axée sur la viabilité financière. Des objectifs appropriés devraient être définis pour chacun d’eux. |
| Recommandation 28 | La Plateforme devrait fixer un objectif ambitieux de définition de la part de son budget annuel qui doit être affectée au programme de travail et de celle qui doit être allouée à son fonctionnement et aux fonctions de gestion – dans l’idéal, une répartition 60 % : 40 % devrait être envisagée. |
| Recommandation 29 | Le risque de fatigue dans la communauté scientifique, en particulier chez les praticiens expérimentés de l’évaluation qui ne reçoivent que peu ou pas de récompense ou de reconnaissance, doit être abordé d’une manière ou d’une autre. La Plateforme devrait recenser les contributions en nature (détachements, scientifiques qui donnent de leur temps) et les financements catalysés et en rendre compte dans le cadre du budget. |
| Recommandation 30 | Il est clairement nécessaire de diversifier les flux de financement de la Plateforme, par exemple par le biais d’un engagement accru auprès des fondations, des fonds de pension et du secteur privé. Toutefois, la commission d’examen a constaté que les échanges actuels entre la Plateforme et le secteur privé / les entreprises sont encore trop peu développés et encourage la Plateforme à se recentrer sur cette question pour renforcer son potentiel de collecte de fonds. Il s’agit là d’un domaine de travail particulièrement important pour le Secrétaire exécutif, qui reçoit l’appui du Chef du développement et du Président de la Plateforme. |

| *Vers un plus grand impact* |
| --- |
| Recommandation 31 | D’autres améliorations dans les communications pourraient être apportées grâce à une plus grande couverture à la télévision et dans d’autres médias numériques, un plus grand nombre d’articles d’opinion et une plus grande diversité parmi les porte-parole de la Plateforme. Dans les futurs exercices de communication résultant des évaluations et d’autres produits de la Plateforme, les « visages » clés devraient être ceux des experts en la matière, qui sont souvent les mieux placés pour discuter des résultats et examiner les incidences potentielles sur les politiques et la gestion de la biodiversité et qui, pour les évaluations régionales, auraient une « présence locale ». |
| Recommandation 32 | La Plateforme doit axer sa communication sur son objectif premier, qui est d’apporter les éléments de preuve indispensables à la prise de décision et d’assurer un changement en profondeur. |
| Recommandation 33 | La Plateforme doit définir les voies qu’elle doit emprunter pour influer sur les politiques de manière plus systématique et plus stratégique, sachant que des ressources sont nécessaires pour accomplir ces tâches de façon satisfaisante et qu’il existe des partenariats qui peuvent être mis à profit. |
| Recommandation 34 | La Plateforme, en partenariat avec la FAO, le PNUD, le PNUE et l’UNESCO, devrait s’efforcer de parvenir à une composition universelle. |
| Recommandation 35 | La Plateforme devrait mettre en place des examens et des auto-évaluations périodiques de ses structures, processus et produits. |
| Recommandation 36 | Au cours du prochain programme de travail, la Plateforme peut renforcer sa conception et sa mise en œuvre stratégiques en réexaminant, en actualisant et/ou en explicitant la logique du changement ou « théorie du changement » qui sous-tend la conception et la mise en œuvre de la Plateforme. Afin d’appuyer la gestion des risques, une attention particulière doit être accordée aux conditions préalables probables et aux hypothèses clés nécessaires pour progresser et réussir à obtenir l’impact attendu ou souhaité. |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. \* IPBES/7/1/Rev.1. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les fonctions de la Plateforme consistent à recenser les informations scientifiques clés dont les décideurs ont besoin ; à effectuer des évaluations régulières et opportunes des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques ; à appuyer la formulation et la mise en œuvre des politiques ; et à classer par ordre de priorité les principaux besoins en matière de renforcement des capacités afin de consolider l’interface science-politique. [↑](#footnote-ref-2)
3. Par exemple, grâce à l’utilisation d’outils en ligne pour l’analyse documentaire, de méthodes d’apprentissage automatique et de stratégies et systèmes mieux adaptés pour le suivi et l’évaluation ainsi que pour la gestion des connaissances. [↑](#footnote-ref-3)